



Département du Doubs
Arrondissement de Montbéliard
Canton de Maïche

n°2023 – 022

Commune de DAMPRICHARD - 25450
Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SEANCE DU 23 FEVRIER 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 23, le Conseil Municipal de la Commune de Damprichard s'est réuni, sur convocation du 15 février, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Anthony MERIQUE, Maire, pour une session ordinaire du mois de février.

Membres en exercice : 18

Secrétaire de séance : Christine ARNOUX

Présents : 15 Christine ARNOUX, Claudine CAGNON, Martial CORDIER, Nicolas CSUZI, Jacqueline DELAVELLE, Christelle DUQUET, Jean-Paul FEUVRIER, André GARRESSUS, Luc GUILLAUME, Brigitte MAIRE, Anthony MERIQUE, Nadège MOUGIN, Michaël NICOD, Damien SCHELL, Christine TREDANT

Absents : 3 Justin MARGUERON, Jean-Charles JACOULOT, Angélique BIERLA

Procurations : 3 Justin MARGUERON donne procuration à Anthony MERIQUE,
Jean-Charles JACOULOT donne procuration à Luc GUILLAUME,
Angélique BIERLA donne procuration à Brigitte MAIRE

Délibération n°2023 – 022 :

Objet : Affectation des résultats 2022 – budget annexe forêt

L'Assemblée, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022, considérant les opérations régulières, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022, constatant les résultats suivants :

	Résultat du CA 2021	Virement à l'investissement au titre de l'affectation du résultat 2021	Résultats de l'exercice 2022	Restes à réaliser au 31/12/2022	Reports nets	Besoin de financement 2021
Section d'investissement	-7 610.70 €		7 610.70 €	-4 950.00 € 0.00 €	4 950.00 €	4 950.00 €
Section de fonctionnement	50 864.93 €	11 062.20 €	54 300.91 €			94 103.64 €

décide d'affecter ces résultats comme suit :

Résultat de fonctionnement cumulé au 31/12/2022	94 103.64 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 950.00 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 - Recette)	89 153.64 €
Total affecté au c/ 1068 :	4 950.00 €
Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2021 (ligne 002 - Dépense)	0.00 €
Résultat d'investissement cumulé au 31/12/2021 (ligne 001 – Dépense)	0.00 €

Délibéré par l'Assemblée le 23/02/2022.

Suffrages exprimés : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Préfecture :

Envoyé en préfecture le 27/02/2023
Reçu en préfecture le 27/02/2023
Publié le 27/02/2023
ID : 025-212501936-20230223-2023_022-DE



Le Maire,
Anthony MERIQUE :

Le secrétaire de séance,
Christine ARNOUX :